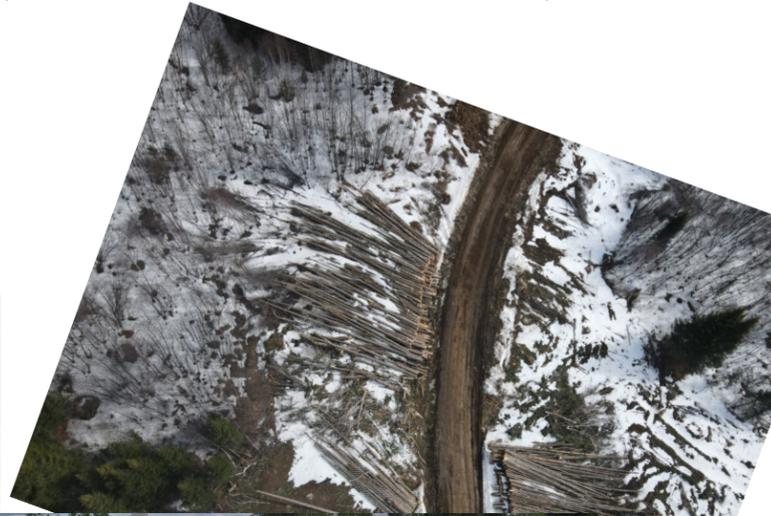


## Appel au soutien de l'alliance MAMO

Un appel au support a été lancé par les communautés qui font les blocages, entre autres à Manawan et Wemotaci. Évidemment, il est possible de se rendre par vos propres moyens, mais Rage Climatique tente de coordonner les efforts à cette fin, de manière à maximiser l'utilisation des ressources. En effet, plusieurs personnes peuvent contribuer un lift une fin de semaine, quelques jours de présence mais sont sans voiture, et d'autres n'ont pas l'équipement nécessaire. De plus, lors de campements prolongés, il se crée un épuisement de laisser le fardeau aux personnes sur place de faire la transmission d'information, alors qu'il est facile pour nous de créer des discussions entre les personnes qui entrent et sortent. Si vous voulez collectiviser vos efforts de solidarité, contactez le comité de solidarité décoloniale à [rageclimatique@riseup.net](mailto:rageclimatique@riseup.net) !



# Bloquons le projet de loi 97!

# Soutenons les gardien·ne·s du territoire!

Zine de Rage Climatique · été 25



## Alliance MAMO Réforme du régime forestier

Le 23 avril 2025, le projet de loi 97 est déposé à l'Assemblée nationale et vise à réformer le régime forestier du soi-disant Québec. Cette réforme prévoit créer trois types de zonages, chacun couvrant le tiers de la superficie de l'ensemble des forêts de la province.

Premièrement, les « zones d'aménagement forestier prioritaires » seraient entièrement réservées aux entreprises forestières. Ces terres ne seraient donc pas protégées des coupes, même pour préserver les écosystèmes, les espèces menacés ou les milieux humides. La création d'aires protégées y serait donc interdites, dont celles initiées par les communautés Autochtones. Cette portion pourrait représenter 135 000 km<sup>2</sup> de territoire provincial. Le gouvernement tient d'ailleurs un discours incohérent, en affirmant que la silviculture intensive rendra la forêt mieux à même de résister aux bouleversements climatiques et à ses conséquences comme les feux. C'est évidemment faux : au soi-disant Québec, les terres « reboisées » sont en fait des monocultures de conifères, lesquels s'embrasent plus facilement que les feuillus.

Deuxièmement, les « zones multi-usages » seraient dédiées à différentes activités industrielles, dont la construction de barrages hydroélectriques et d'éoliennes. Bien que les compagnies forestières n'aient pas priorité sur ces zones, elles y auraient également accès.

Troisièmement, les « zones de conservation » serait partagées entre

les communautés autochtones, les aires protégées et la villégiature. Il s'agirait de la seule catégorie de zonage où les coupes forestières ne seraient à priori pas permises.

Au total, les 2/3 des forêts de la province seraient donc sacrifiées au bénéfice des industries (forestière, minière, hydroélectrique, éolienne, etc.) qui exploitent le territoire. Bref, par ce zonage, l'État du soi-disant Québec vise à donner une primauté légale à l'industrie forestière pour en exploiter la ressource sans contrainte, sans même devoir consulter la population, ni même les communautés autochtones, en première ligne des déforestations et des bouleversements écologiques.

Dès la fin de 2024, des gardien·nes du territoire sonnent l'alarme quant à la réforme du régime forestier à venir. Ils dénoncent le gouvernement qui tente de les réduire au silence par la signature d'un engagement à la confidentialité lors des rencontres préalables à la déposition de ce projet de loi. L'ensemble des Premières Nations et des communautés inuit ont reçu une invitation à ces rencontres, mais ont refusé l'injonction à la confidentialité. Les différents conseils ont mis de l'avant qu'ils devaient consulter les membres qui occupent leurs territoires.

Dans cette réforme, il n'y a évidemment rien concernant la sauvegarde des modes de vie des Autochtones. Aucune mesure est mise de l'avant pour stopper la dégradation des territoires ancestraux, ni pour préserver la biodiversité, notamment les espèces menacées comme le caribou forestier.

L'Alliance MAMO, qui signifie « ensemble » en langue atikamekw, est née en avril 2025 à La Tuque par des représentant·es des territoires Nehirowisiw Aski, Nitassinan et Ndakina, à la suite de l'annonce de la réforme du régime forestier. L'Alliance rassemble plusieurs nations autochtones qui se mobilisent contre les projets de développement extractif sur les territoires ancestral millénaire jamais conquis ni cédés, qui se permettent de détruire l'environnement et les communautés, sans jamais considérer la souveraineté territoriale des peuples autochtones. L'Alliance MAMO résiste ainsi contre les tentatives de dépossession territoriales menées par l'État.

Les membres de l'Alliance MAMO ont adressé un ordre d'expulsion et de cessation des coupes forestières à l'industrie. Il indique que les employés et contracteurs doivent évacuer immédiatement les territoires traditionnels Autochtones non cédés. Si le départ n'est pas immédiat et si les coupes continuent, les co-signataires affirment qu'ils se réservent le droit d'exercer leur souveraineté ancestrale millénaire sur leur territoire. En effet, en détruisant les forêts, les membres affirment que leur milieu de vie et leur identité sont détruites, les empêchant de léguer un territoire sain pour que les générations futures puissent poursuivre un mode de vie conservé depuis des millénaires avant la colonisation.

Depuis le 20 mai dernier, des gardien·nes du territoire ont érigé des barricades à trois endroits différents : l'une au km 16 du chemin de Manawan, l'autre au km 33 du chemin forestier près de Wemotaci et la dernière sur le chemin des

## Références luttés soi-disant queb FR



## Références luttés soi-disant queb EN



Cette installation de stockage accueillera des quantités astronomiques de déchets hautement radioactifs, produits par le cycle du combustible nucléaire de LNC. Ces déchets resteront radioactifs pendant plusieurs milliers d'années. Il est important de mentionner qu'aucun gouvernement n'a été capable de gérer ce type de déchets en toute sécurité à ce jour.

Une évaluation des IGDS menée par des Autochtones pour les Nations Kebaowek et Kitigan Zibi Anishinabeg fait état de grave préoccupations au sujet des impacts des déchets radioactifs sur la culture, la terre, l'eau et la faune. Les dix communautés Algonquines restantes (la onzième ayant signé un accord de type répercussions et avantages) demandent au gouvernement fédéral d'abandonner la proposition et de passer à un véritable nettoyage du site.

En Février 2025, le juge en chef de la cour fédérale du Canada a déclaré que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) aurait dû être prise en considération, en Janvier 2024, lorsque la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a approuvé la construction d'une installation de stockage de déchets nucléaires sur le territoire de Kebaowek. En Mars 2025, les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) portent appel de la décision de la Cour fédérale.

Par la suite, la Nation Kebaowek a tenu une conférence de presse à Tiotià:ke avec des dirigeant·e·s autochtones, de grandes organisations environnementales, des élu·e·s municipaux et régionaux, ainsi que des membres des partis

d'opposition des gouvernements fédéral et provincial. Bien que cette conférence donnait place à des représentants coloniaux, elle montrait un effort de lier les différentes parties qui dénoncent les risques environnementaux inacceptables, les violations continues des droits des Autochtones et du droit international, ainsi que le manque de positionnement par les palliers provincial et fédéral de gouvernements contre le projet d'installation de stockage en surface (IGDS) pour les déchets nucléaires.

## Chiipewas Aamjiwnaang

Prise en sandwich entre d'énormes installations de Dow Chemical, Suncor et Shell, dans un rayon de cinq kilomètres, telle est la situation de la réserve des Premières Nations d'Amjiwnaang. En tant qu'exemple flagrant de racisme environnemental, ce lieu géographique aussi connu sous le nom de Chemical Valley (la vallée chimique) doit composer avec le fonctionnement de plusieurs de ces industries 24/7. Ce rayon, autour de soi-disant Sarnia, abrite 60 raffineries, connectant le pipeline de la ligne 5 à celui de la ligne 9 (deux propriétés d'Enbridge), et usines chimiques qui produisent de l'essence, des caoutchoucs synthétiques et d'autres matériaux. Quelques 40 % des produits chimiques du soi-disant Canada se trouvent dans ce rayon de 25 km qui est l'endroit où l'air est le plus pollué au pays.

Les environs 850 Chippewas qui habitent ce lieu hautement pollué sont confrontés à une contamination accrue de l'air, mais

aussi à un manque de données et d'informations vitales pour la santé de leur communauté. Avoir un contrôle souverain sur les données affectant leur vie (ou compilant leur mort) est un des combats du collectif Aamjiwnaang and Sarnia Against Pipelines. Sachant que ces données ne mettront fin ni à la pollution ni au capitalisme fossile ni au colonialisme, les données environnementales et l'expertise des communautés, dans une perspective d'affirmation des droits et de la souveraineté des populations Autochtones, donneraient au moins de meilleures façons de collecter, gérer et gouverner les données relatives à la pollution.

Passes-Dangereuses, au nord du Lac-Saint-Jean. Leur objectif est d'unir les premières nations dans l'exercice de leur souveraineté et de lutter contre la surexploitation de leurs terres.

Des membres des communautés Nehirowisiw, Anicinabe, Innu, Innu et Wabanaki, ainsi que des alliés allochtones participent actuellement aux barricades.

La situation évolue et se transforme rapidement, restez à l'affût des besoins de solidarité!

## Kahnawà:ke

Voici un exemple de lutte pour la reprise territoriale (Land Back) qui perdure encore de nos jours : en 1680, le roi de France a octroyé un lot du territoire dénommé « Seigneurie de Sault St. Louis » aux Kanien'kehá:ka de Kahnawà:ke. Ce territoire n'appartenant en rien au roi de France, en plus d'être illégitime, cette fausse promesse fut brisée comme toutes les autres. Une grande partie du territoire a été vendue à des colon·ne·s, mais ce que les paliers gouvernementaux fédéral et provincial appellent une revendication territoriale\* est toujours en cours.

En 2003, le gouvernement fédéral avait officiellement reconnu son rôle dans la négociation de la Seigneurie de Sault St. Louis. Or, il n'y a eu aucun progrès sur le dossier depuis 2015. Le processus étant déjà considéré comme complexe par le gouvernement fédéral et le conseil de bande de Kahnawà:ke, il l'est d'autant plus que les négociations devront être tenues avec les chef·fe·s de la maison longue et les



Cette carte présente une liste non-exhaustive des nombreux combats menés par les Premiers Peuples sur leurs territoires au soi-disant Québec. Les luttes menées par chaque peuple sont multiples, preuve de l'accaparement continu des territoires Autochtones par l'État capitaliste colonial. L'important à retenir ici, c'est que où que l'on soit sur ces territoires, les Premiers Peuples se battent contre l'État capitaliste colonial et que nous devons déployer tous les efforts possibles pour amplifier les luttes pour leur souveraineté et leur auto-détermination.

mères de clan. Dans cette optique de réappropriation, en 2021, des défenseur·euse·s du territoire (Rotisken'rakéhte) ont occupé une terre appartenant à la Seigneurie, au bout de la rue Old Chateauguay, pour bloquer un projet de condominiums et réclamer leur territoire. Alors que cette fausse promesse brisée traîne encore, il est important d'affirmer que le territoire traditionnel des Kanien'kehá:ka s'étend sur 3,6

millions d'hectares, de la vallée du fleuve Saint-Laurent à la vallée de la rivière Kanien'kéha:kà, en passant par les monts Adirondack, dans le nord de l'État de New York. Revendiqué ou non, ce territoire n'a jamais été cédé.

\*D'après Kenneth Deer, « revendication territoriale » est une expression problématique, car elle sous-entend que les communautés Autochtones réclament des terres de l'État. Au contraire, selon Deer, le fardeau devrait revenir au gouvernement colonial de prouver

qu'il détient le titre du territoire et qu'il en est propriétaire.

## Akwasasne

Situés à la rencontre des frontières coloniales du Québec, de l'Ontario et de l'État de New York, les Kanien'kehá:ka d'Akwasasne font face à la répression de plusieurs États, à l'imposition de pollutions industrielles et à des procédures d'effacement colonial, et ce, depuis longtemps. Parmi ces oppressions, une partie est due aux frontières coloniales. En effet, les Onkwehonwe (Peuples originaux) et autres personnes non-blanches subissent au quotidien (en allant travailler, étudier, voir des membres de leur famille ou faire des emplettes) harcèlement et agressions violentes aux postes de contrôle frontaliers. De plus, les barrages hydroélectriques et les boues cancérigènes des procédés industriels effectués à proximité contaminent eau et terre des territoires autour de l'espace

où la communauté Kanien'kehá:ka d'Akwesasne chasse, pêche, cueille et vit. La communauté souffre maintenant de cancers et de maladies auto-immunes à une fréquence qui déclencherait la sonnette d'alarme si elle concernait une municipalité coloniale. Outre ces enjeux de santé, les conseils tribaux sont en train de vendre une partie des îles du fleuve Saint-Laurent et d'autres terrains sans le consentement libre et éclairé de toute la population Kanien'kehá:ka. Dans cet ordre d'idées, l'été dernier, huit personnes Kanien'kehá:ka d'Akwesasne ont occupé l'île Barnhart, en continuité avec une longue tradition de résistance et de protection du territoire et des enfants à naître d'Akwesasne. Les membres de la communauté qui résistent à la vente de leurs territoires sont ancrés dans un projet de reconstruction d'une confédération Haudenosaunee libérée de l'influence de la gouvernance imposée par la colonisation.

## Kahnistensera (Mohawk Mothers)

Les Kanien'kehá:ka Kahnistensera (Mères Mohawks) sont un groupe de femmes de la Nation Kanien'kehá:ka, qui incarnent et défendent la responsabilité sacrée des femmes et des mères dans la Confédération Haudenosaunee (la Confédération iroquoise), telle qu'elle est définie par le Kaianerehkó:wa (la Grande Loi de la Paix), la constitution pré-coloniale des peuples et des terres entourant le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario (y compris des parties de ce que l'on appelle l'Ontario, le Québec et l'État de New York).

Les Kahnistensera se battent pour

protéger la terre et les enfants de toutes les générations, y compris les ancêtres passés, présents et futurs, contre les agents coloniaux tels que l'Université McGill et la Société québécoise des infrastructures (SQI), qui est responsable du développement du projet New Vic sur Tekanontak (colonisé sous le nom de Mont Royal). Le projet New Vic, propriété de l'Université McGill, est le développement de l'ancien site de l'hôpital Royal Victoria et de l'Allan Memorial Institute. Par le passé, ces institutions ont toutes deux été des sites du projet MK-Ultra mené par la CIA, une opération militaire secrète visant à développer des techniques de lavage de cerveau. MK-Ultra est un projet qui a entraîné le kidnapping, la torture et l'assassinat de centaines de personnes marginalisées de Tiohtiá:ke/Mooniyang, notamment des femmes et des enfants Autochtones, des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, ainsi que des personnes homosexuelles, handicapées et en situation d'itinérance. Les Kahnistensera mènent une lutte pour enquêter sur les terrains des anciens « hôpitaux » afin d'identifier les tombes anonymes et de rendre



Allan Memorial Institute, Montréal. Photo prise par Robert Cutts le 7 octobre 2016.

justice aux ancêtres victimes de la torture étatique, ainsi qu'aux survivant·es et à leurs proches. Ce combat a été porté devant la Cour suprême en octobre 2024, lorsque les Kahnistensera y ont déposé une requête afin d'obtenir une enquête archéologique sur le Nouveau Vic. Dans un geste qui n'a surpris personne, pas même les Kahnistensera, la Cour a récemment rejeté la requête, protégeant une fois de plus les intérêts coloniaux et violant le Kaianerehkó:wa. À la suite de cette décision, les Kahnistensera ont réaffirmé leur volonté de respecter les devoirs que leur confèrent leur naissance et le Kaianerehkó:wa :

« Parce que les tribunaux civils ne sont pas en mesure de protéger nos droits les plus fondamentaux, nous explorons d'autres options pour demander des comptes à ces institutions et maintenir l'intégrité de cette enquête. La profanation d'un cadavre est illégale en vertu du code pénal, et les tribunaux pénaux ont déjà déterminé que l'excavation mécanique d'une tombe connue constitue une profanation. Nous ne laisserons pas cela se reproduire. Nous le devons à nos

allochtones, un comité de recherche traditionnelle fut établi. Celui-ci a conçu un rapport préliminaire (Rapport Préliminaire Des Études Anishnabe Sur L'original 2022).

Le Anishnabe Moose Committee (AMC) (comité de recherche Anishnabe sur l'original) est un comité de citoyen·ne·s composé de personnes de différentes communautés Anishnabe (Algonquines) de La Vérendrye et des environs. Le comité exige que le gouvernement du Québec respecte les droits du peuple Anishnabe de protéger les originaux qui, depuis des temps immémoriaux, ont subvenu à leurs besoins. Plus précisément, les demandes du comité sont les suivantes :

- toutes les opérations forestières doivent cesser immédiatement dans la Réserve faunique de la Vérendrye;
- le moratoire sur la chasse sportive à l'original doit être maintenu pour une période supplémentaire de 2 à 5 ans et doit être appliqué;
- une étude complète et multi-méthodes doit être menée, co-développée, co-implémentée et renseignée par les connaissances du peuple Anishinabe.

Les recherches traditionnelles sur le territoire se poursuivent et d'autres appels à l'action suivront.

Des points de contrôles ont été établis à plusieurs sorties de la 117 pour bloquer le passage aux chasseurs. Photo prise par Angeleah Brazeau.

## Algonquins Chalk River Nuclear Waste

Les communautés Algonquines près de la rivière Kichi Sibì (rivière des Outaouais) doivent co-habiter avec les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) sur leurs territoire non cédés depuis près de quatre-vingt ans. Depuis 2016, les LNC

font avancer la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface (IGDS), autrement dit un dépôt de déchets nucléaires, à moins d'un kilomètre de la Kichi Sibì. Comme on peut s'y attendre, le chantier est mené sans le consentement libre, préalable et éclairé des Nations Algonquines qui possèdent le territoire sur lequel il se trouve.



de G&R semble être prévue dans un avenir rapproché et la décharge, qui contenait jusqu'à 15 fois la quantité de matériaux initialement autorisée, fait l'objet de poursuites pénales.

Mais le travail est loin d'être terminé. Il est temps de s'attaquer aux causes profondes de la crise de la sécurité publique et de la gouvernance à Kanesatà:ke, qui impliquent un héritage de colonialisme, de racisme systémique, de corruption et d'exploitation criminelle. Restons à l'affût pour être en solidarité avec les Kanien'kéha:ka.



## Association des Gardien·ne·s du territoire Nehirowisiw Aski

Depuis 2021, les Nehirowisiwok luttent contre l'exploitation forestière abusive sur leur territoire ancestral, le Nehirowisiw Aski, dans la région connue sous le nom de Haute-Mauricie. Des blocages ont été dressés, d'abord par la communauté de Manawan, puis par celle de Wemotaci, afin de freiner les activités forestières sur leurs terres. Face à l'appui indéfectible du gouvernement colonial québécois à l'industrie forestière, les Nehirowisiwok revendiquent l'autonomie décisionnelle quant à la gestion des coupes et de leur territoire.

L'exploitation forestière dans la région perdure depuis longtemps, et ce, sans l'accord des communautés Nehirowisiwok. Pour se parer d'un semblant de bonne foi, à l'hiver 2023-2024, les autorités coloniales ont signé une entente avec le conseil de bande de Wemotaci, malgré l'opposition de plusieurs membres de la communauté, dont les cheff·e·s héréditaires. Cet accord accordait aux familles Nehirowisiwok la gestion d'une mince proportion (12 à 13 %) du territoire forestier, laissant la grosse part du gâteau (87 à 88 %) du Nehirowisiw Aski sous la gouverne de l'État québécois. Bien évidemment, l'entente ne prévoyait aucune redevance économique aux communautés Nehirowisiwok, qui voient pourtant leur territoire saccagé au profit des industriels.

Pour demeurer informé·e·s des avancées de la lutte des Gardien·ne·s du territoire Nehirowisiw Aski, on vous encourage à consulter leur site web : [gardiensduterritoire.com](http://gardiensduterritoire.com)

## Anishnabe Moratoire sur l'orignal

Depuis des décennies, les communautés Anishnabe se battent pour obtenir le contrôle de leurs territoires ancestraux, en plus de travailler à rétablir leurs traditions et cérémonies en lien avec le territoire. L'une des façons les plus récentes d'y parvenir était d'exiger un moratoire sur la chasse à l'orignal, laquelle est contrôlée par le gouvernement provincial par l'émission de permis de chasse. La première étape fut de bloquer le passage de chasseurs coloniaux, vu le manque de volonté d'établir le moratoire. Une fois le moratoire en place, grâce à des collaborations entre Autochtones et

ancêtres et aux générations futures. Notre affaire et notre enquête se poursuivent, et la décision de la Cour suprême ne nous empêchera en aucun cas d'accomplir nos devoirs sacrés en tant que Kanien'keha:ka Kahnistensera ».

Le 30 avril 2025, les conclusions du rapport final des recherches d'askîhk Research Services furent dévoilées publiquement par les Kahnistensera. askîhk Research Services est « une société de conseil en archéologie spécialisée dans la localisation des enfants disparus des anciens pensionnats autochtones et des sites associés ». La société a conclu que « la combinaison de trois lignes de preuve distinctes confirme la présence de restes humains » à proximité du Allan Memorial Institute. Rappelons ici que la société a été engagée par McGill et le SQI pour évaluer les preuves de la présence de restes humains dans et autour du Allan Memorial Institute.

Ces lignes de preuve font référence aux résultats de trois technologies de télédétection utilisées dans la région :

\*1\* Un radar à pénétration de sol (GPR) ;

\*2\* Une équipe de trois chiens spécialisés dans la détection de restes humains historiques (HHRDD) opérant de manière indépendante. Selon Grebenkemper et al. (2021), la seule étude scientifique évaluée par des pair·e·s publiée à ce jour sur ce type spécifique de chiens de détection hautement entraînés, « la probabilité que deux chiens aient un faux positif dans la même boîte est inférieure à 0,06 % » ;

\*3\* La sonde S4 Subterra Grey, conçue pour identifier les sépultures

en détectant les acides gras résultant de la décomposition des tissus mous et les changements dans la compacité du sol dus au creusement des fosses.

Suite à ce dévoilement, les allié·e·s allochtones des Kahnistensera demandent au public de prendre part à des actions de visibilité sur le site du Allan Memorial Institute, détails sur notre site et via le code QR.

## Innu Foresterie, etc.

Sur le territoire ancestral du Nitassinan, le peuple Innu mène des combats sur plusieurs fronts : la ruée minière pour les métaux rares, telle que la nouvelle mine de Torngat Metals, ou les mines existantes, qui continuent d'encombrer et de polluer le territoire; les multiples projets éoliens faufiletés à travers les conseils de bande; et les divers combats contre la foresterie menés par les Gardien·ne·s du feu sacré au territoire 59 à Dolbeau/ Mistassini, au soi-disant Saguenay. En ce moment, l'urgence de défendre les forêts, l'eau, les animaux, la végétation et le bien-être des générations futures est une préoccupation sérieuse pour l'ensemble du peuple Innu.

## Innu Traité Petapan

Depuis des siècles, les corporations de forestières, minières et autres entreprises extractives font fi des droits ancestraux des Innu·e·s et menacent leur souveraineté territoriale. Pendant que les paliers gouvernementaux feignent l'incertitude de ces droits ancestraux

pour créer un flou juridique profitable, un traité en cours de négociation depuis maintenant presque 40 ans pourrait donner raison à l'État et aux corporations assoiffées de profits.

Le traité Petapan est une entente entre les trois conseils de bande d'Essipit, de Mashteuiatsh et de Nutashkuan, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il vise à renégocier l'ensemble des droits ancestraux concernant le territoire Innu, ainsi que les relations entre tous ces acteurs.

Ce traité est d'autant plus néfaste, parce qu'il se pare d'un langage qui semble faire mieux que les « clauses d'extinction » retrouvées dans d'autres traités dits « modernes », comme celui de la Convention de la Baie-James. Or, bien que les mots cogestion, autonomie, gouvernementale et suspension des droits ancestraux semblent plus gentils, traditionalistes Autochtones et gardien·ne·s du territoire nous mettent en garde : ce n'est que du colonblanchiment. Nawel Hamidi, juriste spécialisée dans le droit territorial Autochtone, qualifie le terme autonomie gouvernementale comme étant tout le contraire de l'autodétermination.

De plus, ceux qui négocient au nom des Innu·e·s, les conseils de bande, représentent de manière illégitime le territoire, selon le collectif Mashk Assi, un regroupement Innu indépendant qui se consacre à la protection du territoire et la mise en œuvre de la souveraineté ancestrale sur les territoires non cédés.

Avec Petapan, les droits ancestraux se verraient filtrés par les gestionnaires des conseils de bande, enlevant tout pouvoir au peuple Innu, les empêchant notamment d'apposer leur veto contre les projets

extractivistes. Le point crucial du traité, qui n'est pas encore confirmé, car les négociations ont lieu à huis clos, est la clause de certitude, qui viendrait certifier l'extinction des droits au territoire et leur cession à la Couronne (et ses suppôts).

« En droit Innu, la terre est inaliénable et constitue un legs pour les générations futures. » affirme le Collectif Mashk Assi. Il est alors notre devoir de s'informer et d'exprimer notre solidarité avec les Innu·es.

## Innu Hydro-Québec

Le spectre de nouveaux barrages hydroélectriques plane sur le territoire Eeyouch, au nord-ouest de la province, mais aussi sur les nombreuses rivières des Innu·es, notamment la rivière Magpie ou du Petit Mécatina. S'inspirant de la stratégie coloniale qui consiste à faire appel aux communautés appauvries et à leurs conseils de bande pour obtenir des consentements illégitimes et non éclairés, les représentant·es du gouvernement provincial ont commencé à faire des apparitions dans les communautés. L'ancien chef de police, et actuel ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits, Ian Lafrenière, n'a pas pu contenir son sourire lorsqu'il a fait signer au conseil de bande de Pessamit une entente, sous forme d'entente-cadre qui favorise la collaboration et la prévisibilité pour l'extractivisme colonial, pour le développement du territoire Innu. Il est important de noter que les droits du territoire ne sont pas négociables par le conseil de bande, mais le sont quand même par le biais d'un référendum avec

la population Innu, comme une forme de consultation par le conseil pour donner une fausse légitimité. Le terrain est préparé d'avance pour que le redwashing mène à la construction de barrages sur les rivières, mais les traditionalistes et les collectifs, tel que Mashk Assi, tiennent bon pour garantir le maintien et le respect des droits ancestraux.



Centrale hydroélectrique La Grande-1.

## Eeyouch Hydro-Québec

Le développement hydroélectrique au soi-disant Québec est une histoire très sombre pour les Premiers Peuples, notamment pour la Nation d'Eeyou Istchee. Pour ce qui est des Eeyouch, quelques évènements phare ont eu lieu lors de la construction du complexe hydroélectrique de la Baie James. La première phase du projet, qui visait la construction de 10 centrales sur la rivière La Grande, a mené à la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975. Pour les Eeyouch, cela représente une non-reconnaissance de leurs droits ancestraux, une entente signée

sous pression et un processus qui s'est soldé par l'harnachement de la rivière La Grande, une ligne de vie, mais aussi l'inondation de plusieurs de leurs territoires de piégeage et de leurs lieux de sépulture familiale. La deuxième phase du projet colonial hydroélectrique de la Baie James a d'abord été avortée en 1994, grâce à l'opposition soutenue des Eeyouch et d'écologistes allochtones à la construction de barrages sur la

Grande rivière de la Baleine, la Petite rivière de la Baleine et la rivière Coast. En 2002, Hydro-Québec tente de rescaper la phase 2, cette fois-ci, sur la rivière Eastmain, ce qui a mené à la signature de la « Paix des Braves ». Dans le cas de la Convention de 1975 comme dans celui de la Paix des Braves, il a fallu des mobilisations acharnées et des poursuites judiciaires de la part des Eeyouch pour qu'Hydro-Québec accepte de négocier. Les processus ont mené à des ententes de pur redwashing, dans un contexte où les communautés avaient le choix entre participer aux projets et obtenir certaines retombées économiques, ou assister à la destruction de leurs territoires sans aucune compensation.

Maintenant, en plus de l'industrie forestière (qui attise des feux de forêts avec des monocultures, tout en rasant les forêts viables), des possibles mines de nickel, lithium, cuivre et autres minéraux, le spectre de nouveaux barrages hydroélectriques vient hanter le territoire Eeyou Istchee et les Eeyouch qui y résident. Même si la Paix des Braves de 2002 était censée mettre des balises au développement du territoire, cette entente a déjà été brimée maintes fois, par exemple en laissant des zones tampons de 20 mètres entre la zone de coupe forestière et les résidences, au lieu des 200 mètres prescrits. Pour ces communautés, l'histoire coloniale risque de se répéter et elles répliqueront certainement en luttant pour défendre leur autodétermination sur leurs territoires.

## Nehirowisiwok de Manawan Nouveau Monde Graphite

Le projet Nouveau Monde Graphite se vante auprès des communautés d'avoir une entente de type répercussions et avantages\* avec le conseil de bande des Atikamekw [sic] de Manawan, l'autorisant à négliger les droits Autochtones sur leur territoire traditionnel. Ce type d'accord est souvent confidentiel, ce qui empêche les communautés affectées de se consulter, de s'entraider et de s'allier lors des négociations avec les agent·es coloniaux·ales. De plus, ces ententes sont généralement signées sous pression, car souvent les projets vont de l'avant avec ou sans l'accord des communautés.

Considérant la nature trompeuse de ces ententes, le peuple Nehirowisiwok du Nitaskinan n'entend pas laisser la minière détruire le territoire ancestral sans combat. Bien que les rassemblements du collectif Mobilisation Matawinie Ekoni Aci, un mouvement populaire autogéré anti-colonial, et ceux du collectif Mashk Assi (maintenant Nutshimiulnuatsh), composé d'Innu·es ayant pour mission la protection du Nitassinan, ne soient pas aussi fréquents qu'avant, la résistance continue. Dernièrement, un rassemblement entre Autochtones et allochtones en opposition au projet Nouveau Monde Graphite et à la signature de l'entente a eu lieu non loin de Manawan.

Ceci prouve que la lutte peut se poursuivre lors des périodes de tensions, mais également lors des temps « morts ». En effet, le développement colonial n'est pas une simple série d'événements distincts, mais une dynamique continue. La lutte et les relations militantes se bâtissent donc en temps de tension, comme lorsque tout semble plus « calme ». La survie du territoire sera toujours plus importante que les promesses de comptes de l'État québécois. Le cas de la mine Nouveau Monde Graphite, qui vient s'installer sans consentement, en redorant son image à coups d'écoblanchiment, en est une preuve de plus.

\* Les accords de type répercussions et avantages sont négociés entre les conseils de bande – une structure coloniale imposée – et, le plus souvent, une entreprise, afin de fournir des avantages comme des promesses d'infrastructures, d'emplois, de capitaux, pour tordre le consentement des communautés.

## Kanien'kéha:ka Toxic Waste Dump Kanehsatà:ke

Les Kanien'kéha:ka de la communauté de Kanehsatà:ke sont malheureusement habitués aux violences coloniales visant à les anéantir, depuis bien avant le Siège de Kanehsatà:ke de 1990 (connu par les personnes blanches sous le nom de Crise d'Oka), caractérisé par : vol de territoire pour bâtir des condominiums et un terrain de golf, destruction de sites ancestraux et efforts constants pour s'approprier la pinède par la municipalité d'Oka...

Dans cette lignée, l'enjeu central dans les dernières années est celui des sites d'enfouissement illégaux. Existants depuis presque 20 ans dans certains cas, ces sites accueillent des rebuts parfois toxiques, amenés là par des entreprises de Tio'tià:ke, le tout sans aucune supervision environnementale de la communauté ni des trois paliers de gouvernements coloniaux. Des lanceurs d'alerte Kanien'kéha:ka travaillent depuis plus de trois ans à faire reconnaître cet enjeu, qui vient menacer la santé de la communauté avec des problèmes respiratoires, des saignements et d'autres effets alarmants.

Les paliers de gouvernements coloniaux, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou fédéraux, se renvoient la balle depuis des années, à partir du moment où les médias ont enfin relayé les histoires rapportées par la communauté. Le flux constant de camions de déchets qui pénétraient dans la communauté et l'enfouissement des déchets au bord du lac ont pratiquement cessé pour le moment, grâce à la mobilisation de la communauté. La décontamination de la décharge